UZÈS GESTION

Document d'Informations Clé

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZES ENTREPRISES (ISIN : FR0007372065)

Cet OPC est géré par UZES GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion
Site internet : www.finuzes.fr
Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations
Autorité compétente : Uzès Gestion est agrée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.
Date de production : 01/05/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Entreprises est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).
Durée : Le fonds a été créé le 11/07/1985 pour une durée de 99 ans (jusqu'au 11/07/2084) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
SFDR : Le fond relève de l'article 8 du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).
Investisseurs de détail visés : Cet OPC est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement à court terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/US person.
Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds obligataire, mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en obligations. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon quotidienne selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
Dépositaire : Financière d'Uzès

Descriptif des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion de l'OPC consiste à obtenir grâce à la gestion active et discrétionnaire d'un portefeuille d'obligations et d'autres titres de créance, une performance supérieure à son indicateur de référence €STER capitalisé, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPC peut s'écarter significativement de celle de l'indicateur
- La gestion consiste principalement à mettre en place des stratégies d'investissement sur les principaux marchés de taux et du crédit de la zone euro ou libellés en euro, tout une offrant une liquidité importante par la gestion d'une poche monétaire à court terme (inférieur à 3 mois) d'au moins 30%.
- L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres obtenue au travers d'une analyse fondamentale combinée à une analyse extra-financière prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dont les émissions carbones, les droits de l'Homme et du travail, la santé, la rémunération, l'éthique des dirigeants…
- Dans le cadre de la gestion de cet OPC, la sélection de valeurs associe exclusions normatives/sectorielles (armes controversées, Pacte Mondial des Nations, niveau de controverse, activités liées au charbon thermique…), et intégration des critères ESG.
- La sélection des titres s'effectue selon une approche Best-in-class / Best effort permettant de retenir les sociétés les mieux notées dans leur secteur mais également de favoriser les émetteurs dont la note ESG s'améliore au cours du temps.
- Le gérant retient l'échelle ESG de MSCI (de AAA à CCC ; AAA étant la meilleure) pour noter les sociétés. Les émetteurs notés CCC sont exclus de l'investissement.
- La prise en compte des critères extra financiers s'effectue sans comparaison à l'univers d'investissement.
- Au moins 90% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit Investment Grade doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Au moins 75% des titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit High Yield doivent faire l'objet d'une note ESG.
- Limites méthodologiques de l'approche ESG : il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés à prendre en considération pour garantir la durabilité des investissements. Les critères retenus dépendent de la qualité des données issues des entreprises et des fournisseurs spécialisés. Leur utilisation dans le processus d'investissement demeure subjective.

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

Le FCP est composé d'obligations court terme d'une duration inférieure à 3 ans, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire pour 60% minimum de l'actif. La notation des titres de crédit et obligations détenus par le fonds sera au moins égale à BB- (notée au plus bas High Yield Titres de taux spéculatifs de notation supérieure) selon Standard and Poor's ou agence de notation équivalente ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion.

Nous ne nous appuyons pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et procédons à notre propre analyse du risque de crédit.

Les critères de sélection des émissions s'articulent autour de la connaissance des fondamentaux des sociétés émettrices, de leur notation et de l'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux bons du Trésors pour les TCN ou aux emprunts d'État de même maturité pour les obligations.

- Les instruments financiers éligibles ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure à 3 ans.
- Le portefeuille sera géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de 0 à 2
- Le fonds pourra garder au maximum 10% de liquidités.
- Le fonds pourra investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 20% de l'actif net.

Autres informations :

- Ce fonds est un FCP de capitalisation.
- La durée recommandée de placement est de 1 an.
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont exécutées de façon quotidienne avant 12H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

Risque plus faible
Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé
Rendement potentiellement plus élevé

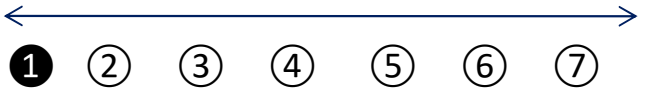

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de cet OPC par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1/7 qui est la classe de risque la plus basse, autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de cet OPC se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée

Risques supplémentaires :

- Cet OPC ne présente pas de garantie en capital.
- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP.
- Cet OPC ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus de l'OPC.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 an **Exemple d'investissement : 10 000 EUR** **Scénarios**		***Si vous sortez après 1 an***
Minimum		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9 762 EUR
	Rendement annuel moyen	-2,38%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 015 EUR
	Rendement annuel moyen	0,15%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 051 EUR
	Rendement annuel moyen	0,51%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 086 EUR
	Rendement annuel moyen	0,86%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.
Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Investissement : 10 000 EUR Scénarios	Si vous sortez après 1 an
Coûts totaux	49 EUR
Incidence des coûts annuels	0,49%

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		

Frais courants	0.49%* de la valeur de votre investissement par an.	49 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maximas applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montent effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les couts du dernier exercice clos le 31/12/2024. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas les frais de transactions. Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPC, mais une période de détention recommandée d'un an, qui a été déterminée en adéquation avec les objectifs d'investissement de l'OPC. Il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée, sans avoir à payer d'indemnité.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :
Par e-mail à : contact@finuzes.fr
Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

Autres Informations Pertinente

- Le dépositaire et le teneur de compte de ce FCP est Financière d'Uzès.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Le prospectus complet du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de La Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr .
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouvrée à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative du FCP est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- La politique de rémunération est disponible et actualisée sur le site www.finuzes.fr dans l'option « mentions légales » de la rubriques OPC. Ainsi qu'en version papier sur demande.